



Résumé du module 8

[épihc.org](http://epihc.org)

PRINCIPE ÉTHIQUE 8 – PRÉVENIR LA DISCRIMINATION, LE HARCÈLEMENT ET L'INTIMIDATION

LE POURQUOI, LE COMMENT ET VOTRE DEVOIR	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, DEVOIRS ET OBLIGATIONS	VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS
 SCÉNARIO Environnement toxique pour les employées	 <ul style="list-style-type: none"> 1. Promouvez une culture d'entreprise fondée sur une tolérance zéro en matière de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. 2. Adoptez des systèmes et des processus pour les employés et autres personnes afin de prévenir la discrimination, le harcèlement et l'intimidation. 3. Soyez un modèle et montrez à vos pairs que vous prévenez la discrimination, le harcèlement et l'intimidation. 4. Promouvez un environnement positif et respectueux pour toutes les parties prenantes. 5. Encouragez les échanges entre les personnes de cultures, de religions et d'origines différentes. 6. Lors des réunions, des conversations et des soins aux patients, encouragez le partage des différents points de vue. 7. Réduisez au minimum les obstacles physiques, linguistiques, culturels et autres à l'accès aux services. 8. Promouvez un environnement inclusif pour les personnes handicapées. 9. Lors des activités de recrutement et de sélection, veillez à ce que le personnel soit représentatif des communautés et des clients desservis. 10. Familiarisez-vous avec les procédures de traitement des griefs et de résolution des litiges adoptées par votre organisation. 11. Mettez en place des canaux de communication qui encouragent toutes les parties prenantes à exprimer leurs préoccupations sans crainte de représailles. Encouragez les échanges sur les préjugés ou la discrimination perçus. 	 NOTES À L'ATTENTION DES GESTIONNAIRES Le respect des bonnes pratiques est non négociable !
 AFFAIRE JURIDIQUE Harcèlement sexuel d'une stagiaire par le chef de département	 <ul style="list-style-type: none"> 1. Mettez en œuvre et maintenez des processus juridiques et une gouvernance au niveau du conseil d'administration, et les réviser régulièrement. 2. Surveillez les signalements effectués via les lignes d'assistance en cas de fraude et de problèmes d'éthique, afin d'identifier toute tentative de dissimulation et de révéler les pratiques discriminatoires. 3. Assurez-vous que toutes les pratiques de gestion des ressources humaines sont surveillées, examinées et font l'objet de rapports de la part de la haute direction et qu'elles adhèrent aux normes les plus élevées et aux mécanismes de protection des employés. 4. Surveillez la mise en œuvre des politiques et procédures formelles au sein de l'organisation afin de soutenir les meilleures pratiques conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail, en tenant dûment compte des lois et réglementations nationales. 5. Protégez les mécanismes qui promeuvent la liberté d'association, notamment le droit d'appartenir à un syndicat. 6. Mettez en œuvre des procédures de résolution des litiges et de traitement des griefs. 7. Informez les patients, le personnel et les clients de votre politique de tolérance zéro en matière de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. 8. Mettez en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence. 9. Accueillez les personnes issues de milieux divers et encouragez les points de vue différents. 10. Offrez aux citoyens des canaux sécurisés pour exprimer leurs préoccupations. 11. Sensibilisez le personnel à ce qui constitue de la discrimination, du harcèlement et de l'intimidation afin d'éliminer les malentendus comportementaux. 	 NOTES À L'ATTENTION DES CADRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Feindre l'ignorance n'est pas une défense valable !